

Octobre 2018

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Comité consultatif sur le développement économique du territoire de La Ville de Montréal



**BÂTIR UNE
MÉTROPOLE
PROSPÈRE
AU PROFIT
DE TOUS
SES QUARTIERS**



DANS LE CADRE DE SES TRAVAUX QUI SE SONT DÉROULÉS DU 27 JUIN AU 15 OCTOBRE 2018 ET QUI SE SONT ARTICULÉS AUTOUR DE TROIS APPROCHES, SOIT UNE DÉMARCHÉ DE CONSULTATION, DE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET DES RENCONTRES À HUIS CLOS, LE COMITÉ A FORMULÉ **TREIZE RECOMMANDATIONS** QUI SE DÉCLINENT EN **QUATRE VOLETS**.

VOLET 1

LES PROJETS STRUCTURANTS ET LES TERRITOIRES DE DÉVELOPPEMENT À PRIVILÉGIER

Recommandation n° 1 **Coordination interorganisationnelle pour les projets structurants**

Le Comité recommande à La Ville de Montréal de bonifier et de compléter sa stratégie de développement économique par une initiative de coordination interorganisationnelle à très haut niveau décisionnel.

Recommandation n° 2 **Accompagnement efficace et adapté aux milieux**

Le Comité recommande à La Ville de Montréal d'adapter son dispositif d'accompagnement afin de permettre une flexibilité qui appuie les besoins variables en fonction des différentes dynamiques des milieux.

Recommandation n° 3 **Fonctions urbaines de base dans les quartiers à renforcer**

Le Comité recommande à La Ville de Montréal d'adopter une approche de développement économique de certains quartiers ciblés,

où une main-d'œuvre sous-utilisée est disponible, en concentrant son action sur la maîtrise des fonctions urbaines de base que sont la sécurité, la mobilité et la présence d'infrastructures et de services locaux de base.

Recommandation n° 4 **Transport collectif vers les pôles d'emploi**

Le Comité recommande à La Ville de Montréal d'accorder la plus haute priorité à la planification, à la mise en place et à l'amélioration de la desserte en transport collectif dans les quartiers qui accueillent une main-d'œuvre importante.

Recommandation n° 5 **Rentabilité des projets résidentiels**

Le Comité recommande à La Ville de Montréal de travailler en collaboration avec les promoteurs immobiliers et les acteurs économiques afin de définir des solutions qui permettront d'offrir des logements sociaux, des logements abordables et des logements familiaux tout en préservant la rentabilité des projets.

Recommandation n° 6 **Vision pour l'Est de Montréal**

Le Comité recommande à La Ville de Montréal d'établir, en concertation avec le milieu et en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, une vision précise du type de développement souhaité pour la partie centrale de la grande zone de l'Est de l'île de Montréal.



VOLET 2

ACCÉLÉRER L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Recommandation n° 7

Société paramunicipale pour renforcer le développement des pôles

Le Comité recommande à la Ville de Montréal de mettre en place une ou plusieurs sociétés paramunicipales qui agiront comme outil de développement immobilier et économique spécialisé dans les zones tirant parti de la présence d'actifs stratégiques.

Recommandation n° 8

Zones de TOD

Le Comité recommande à la Ville de Montréal de revoir, dans des secteurs clés, le zonage de ses terrains afin de créer des zones mixtes correspondant au concept de TOD.

Recommandation n° 9

Procédure accélérée pour les projets stratégiques

Le Comité recommande à la Ville de Montréal de mettre en place dès 2019 une procédure accélérée et transparente d'approbation et d'accompagnement d'un nombre limité de projets de développement importants et stratégiques.

VOLET 3

PARLER D'UNE VOIX FORTE ET UNIFIÉE DANS L'INTÉRÊT DE LA MÉTROPOLE

Recommandation n° 10

Image de marque économique

Le Comité recommande que soit développée, sous l'impulsion de la mairesse de Montréal et présidente de la CMM, une image de marque

pour la région métropolitaine de Montréal qui comprenne un positionnement économique fort, et d'en confier le déploiement international à l'organisme de prospection et de promotion Montréal International.

Recommandation n° 11

Positionnements des pôles

Le Comité recommande à la Ville de Montréal d'accompagner et de soutenir les positionnements locaux qui émergent des différents quartiers et pôles d'emploi de la métropole, en lien avec l'effort de positionnement global qui découlera de la recommandation n° 10.

Recommandation n° 12

Éléments distinctifs pour l'image de la métropole

Le Comité recommande à la Ville de Montréal d'appuyer la réflexion sur les quatre éléments distinctifs de la métropole – les talents, la qualité de vie, la culture et la mobilité durable – pour favoriser le développement d'un positionnement économique métropolitain.

VOLET 4

S'ADAPTER AUX OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'OFFRANT À MONTRÉAL

Recommandation n° 13

Saisir les occasions de développement

Le Comité recommande à la Ville de Montréal de recevoir les commentaires relatifs aux quatre différents sujets couverts dans la section 6 du rapport, de les analyser et d'en disposer de façon efficace.

ccmm.ca/batir_une_metropole

